



Conseil économique et social

Distr. générale
27 avril 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Cinquième réunion
Genève, 12 et 13 avril 2012

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa cinquième réunion

I. Participation

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa cinquième réunion les 12 et 13 avril 2012. Une centaine d'experts représentant des organismes publics, des établissements universitaires et le secteur privé de 24 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) y ont participé, de même que des représentants d'organisations et d'institutions internationales.

II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

2. L'ordre du jour provisoire (ECE/CECI/ICP/2012/1) a été adopté.

3. L'Équipe a élu M. Ivan Bortnik (Président du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'assistance aux petites entreprises innovantes, Fédération de Russie) et M. Charles Wessner (Directeur du Programme «Technologie, innovation et entrepreneuriat» de la National Academy of Sciences, États-Unis d'Amérique) Vice-Présidents. L'Équipe a pris acte du fait que M. Albert Link, professeur de politique scientifique et technologique à l'Université de Caroline du Nord, Greensboro (États-Unis d'Amérique), ne pouvait continuer d'être membre actif du Bureau de l'Équipe en raison de ses autres engagements et elle l'a relevé de ses fonctions de Vice-Président. L'Équipe a exprimé sa gratitude à M. Link pour les services qu'il avait rendus au Bureau. M^{me} Liudmila Musina, Vice-Présidente, a présidé la cinquième réunion de l'Équipe.

III. Débat de fond (point 2 de l'ordre du jour)

4. La publication que la CEE a consacrée à l'étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan a été présentée pendant le débat de fond. Cette version définitive tenait compte des observations reçues lors du débat multipartite sur le projet de conclusions et recommandations à la sixième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (ECE/CECI/2011/2). Les services consultatifs fondés sur la participation, qui sont à l'origine de cette publication, ont été assurés par un groupe d'experts internationaux et d'experts du secrétariat de la CEE qui ont travaillé en étroite coopération avec les autorités nationales et des experts locaux, en réponse à une demande du Gouvernement de la République du Kazakhstan.

5. Le Représentant permanent de la République du Kazakhstan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a insisté sur le fait que cette étude était opportune et pertinente pour le Programme national de développement industriel innovant accéléré de la République du Kazakhstan actuellement en cours, qui s'efforçait de mettre en place une économie fondée sur le savoir. Les ministères et autres acteurs concernés par le système d'innovation utiliseraient les conclusions de l'étude pour réaliser cet objectif. Ces conclusions devraient être utiles à d'autres États membres qui rencontraient des problèmes similaires. Le représentant du Ministère des industries et des nouvelles technologies de la République du Kazakhstan a mentionné que les résultats de l'étude seraient utilisés pour l'élaboration de concepts et de politiques en faveur de l'innovation technologique au Kazakhstan dans les années à venir, en particulier en relation avec la stratégie à long terme «Kazakhstan 2030».

6. Le représentant de la Banque eurasiatique de développement, qui avait apporté un soutien financier à la mise en œuvre des études de performance en matière d'innovation pour le Bélarus et le Kazakhstan, a insisté sur l'intérêt de ces services consultatifs. Il a indiqué que la Banque était prête à continuer de financer ces projets utiles à la mise au point de stratégies et à la mise en œuvre d'initiatives de développement innovant.

7. La deuxième partie du débat de fond a été consacrée au séminaire de politique appliquée sur le thème «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle: Élaboration de stratégies pour les régions qui innovent». Les travaux ont été répartis sur trois séances pendant lesquelles les participants ont entendu des exposés d'experts¹.

8. Les principaux domaines débattus dans ces trois séances étaient:

- a) Relations, collaboration et alliances en faveur de l'innovation régionale;
- b) Stratégies régionales en faveur de l'innovation; et
- c) Actions menées dans les pays, stratégies urbaines et approches sectorielles.

9. La mobilisation des atouts régionaux et la mise en œuvre des stratégies de développement régional s'inspiraient fréquemment de diverses formes de collaboration entre les acteurs de l'innovation, qui avaient parfois une dimension transfrontière. Les participants ont examiné:

- a) Les problèmes des pays économiquement en retard et les modalités de mise au point d'une stratégie pour le développement qui s'appuie sur l'absorption d'un savoir extérieur et sur l'imitation des produits, des technologies et des modèles commerciaux des pays économiquement plus avancés, à travers une ouverture économique accrue et la création d'une infrastructure de base qui facilite la collaboration et les échanges;

¹ Tous ces exposés peuvent être consultés à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=28471>.

b) Le rôle des crises comme catalyseur en vue de l'élaboration de politiques régionales en réaction aux restructurations forcées, et la volonté d'acquérir ou de conserver des avantages compétitifs dans des conditions difficiles;

c) L'importance des institutions afin de déterminer la portée et l'efficacité des politiques;

d) L'expérience des Living Labs (laboratoires vivants) comme moteurs de l'innovation régionale et de la collaboration transfrontière. Les Living Labs étaient des systèmes d'innovation ouverts centrés sur les besoins des usagers qui s'efforçaient d'impliquer et de motiver toutes les parties prenantes, de créer des marchés pilotes et de faciliter les changements de comportement à travers une approche fondée sur la collaboration;

e) Le rôle des alliances élargies en matière d'innovation afin de surmonter les difficultés liées au développement dans les régions sous-développées, appliqué en particulier à l'expérience allemande. Ces alliances concentraient leurs efforts sur le potentiel de coopération et de collaboration transrégionales entre des régions ayant des niveaux de développement différents, afin de favoriser l'innovation. La proximité géographique n'était pas une condition nécessaire de succès, mais un cadre contractuel clair et une gestion dynamique pour ces alliances étaient requis;

f) L'attention à porter aux possibilités de collaboration entre secteurs et technologies, ce qui permettait d'avoir une vue plus complète du potentiel d'innovation, en y associant à une place de choix la planification stratégique et la prise de décisions;

g) La nécessité de soutenir les acteurs locaux et régionaux pour qu'ils aient accès au savoir et aux ressources au niveau mondial;

h) Les instruments et les mécanismes visant à faciliter l'émergence d'acteurs mondiaux dans les systèmes régionaux pour l'innovation, qui comportaient souvent une composante de collaboration;

i) Des structures institutionnelles qui contribuent à susciter et à encourager la participation des différents acteurs de l'innovation à des cadres de coopération organisés; et

j) Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la facilitation de la collaboration et le partage des connaissances entre les différents acteurs et dans l'émergence de communautés virtuelles aboutissant à la mise en relation efficace de partenaires.

10. Les stratégies régionales devaient prendre en compte la diversité des situations régionales et tirer parti des forces locales. Les participants ont examiné différentes questions relatives à la conception de stratégies régionales pour l'innovation et au contexte dans lequel celles-ci étaient mises en œuvre:

a) L'impact de la décentralisation sur la performance économique et l'innovation;

b) La pertinence croissante de la dimension régionale dans les stratégies nationales pour l'innovation;

c) L'interaction et la complémentarité entre les différents types d'instruments utilisés aux niveaux national et régional;

d) Les différents types de mécanismes de coordination utilisés pour garantir l'harmonisation des objectifs et les synergies entre interventions nationales et régionales;

e) La nécessité d'éviter d'accorder une importance excessive à la haute technologie, et celle d'impliquer le secteur privé et de surmonter les obstacles administratifs lors de la conception de stratégies régionales en matière d'innovation;

f) La nécessité de s'intéresser particulièrement aux facteurs généraux permettant l'assimilation et la diffusion des connaissances et, par conséquent, à la connectivité des divers éléments des systèmes régionaux pour l'innovation et à leur ouverture vers l'extérieur;

g) Les priorités d'investissement du Fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020 et les conditions pour bénéficier de ses ressources;

h) Divers aspects liés au développement de stratégies régionales pour l'innovation privilégiant une spécialisation intelligente. Parmi ceux-ci figurait le soutien des pouvoirs publics à un processus de découverte entrepreneuriale qui capitalise sur les forces existantes et s'efforce de faciliter la prise en charge conjointe de ce processus et de fournir les contributions complémentaires nécessaires au processus d'innovation. Les aspects essentiels de ces stratégies étaient la participation adéquate des parties prenantes et la synergie entre divers instruments et sources de financement;

i) La mise au point d'outils pratiques d'autoévaluation en vue d'aider les régions à élaborer des stratégies de spécialisation intelligente;

j) La diversité des structures de gouvernance dans les systèmes régionaux pour l'innovation; et

k) Les mécanismes de soutien à l'innovation dans les régions de la Fédération de Russie, l'interaction entre le centre et les régions, et la formation d'indicateurs intégrés adéquats de performance en matière d'innovation.

11. Plusieurs exposés ont été présentés sur les expériences des pouvoirs publics dans différents pays et sur les différentes stratégies sectorielles. Parmi les questions ainsi abordées figuraient:

a) La pertinence du contexte global pour l'innovation, notamment un régime solide de propriété intellectuelle, des politiques favorables aux entrepreneurs et des normes sociales qui encouragent la prise de risques et la confiance;

b) La stratégie pour l'innovation lancée aux États-Unis, qui incluait des investissements dans la recherche, la mise au point de technologies et leur commercialisation et prévoyait le développement de groupements d'entreprises innovantes comme un de ses éléments clefs. De nouvelles initiatives fédérales ciblaient des groupements régionaux d'entreprises dans plusieurs secteurs clefs;

c) L'importance de la collaboration entre les secteurs public et privé afin de renforcer les liens au sein des groupements d'entreprises, et la nécessité de développer des synergies entre les interventions au niveau central et celles au niveau régional;

d) Les initiatives visant à favoriser l'innovation dans la région de l'Andalousie (Espagne) grâce à des investissements publics et les défis correspondants à surmonter pour créer des retombées positives, renforcer les liens et augmenter la demande privée pour l'innovation;

e) Les stratégies mises au point à Barcelone afin de créer une ville intelligente qui serve de plate-forme à l'économie fondée sur le savoir, par la création d'infrastructures appropriées, la rétention et l'attraction des talents et l'attention portée à l'environnement social;

f) La mise au point de biocarburants de nouvelle génération comme instrument favorisant l'innovation dans un secteur essentiel avec d'importantes retombées au niveau régional, notamment dans les zones rurales;

g) Les difficultés de mettre au point des stratégies régionales pour l'innovation efficaces en Grèce, étant donné les contraintes créées par la crise financière; et

h) Les initiatives récentes dans le domaine de l'innovation en Ouzbékistan, notamment une classification des principaux groupements régionaux d'entreprises innovantes dans le pays.

12. Les animateurs du séminaire ont remercié les intervenants et ont félicité le secrétariat pour la qualité de l'organisation. Les membres de l'Équipe ont été encouragés à tirer parti des discussions qui avaient eu lieu et des documents qui avaient été distribués durant le séminaire.

IV. Examen de la mise en œuvre du programme de travail depuis la quatrième réunion et examen des activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la réforme de la CEE effectuée en 2005 (point 3 de l'ordre du jour)

13. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des travaux accomplis depuis la quatrième réunion, parmi lesquels figuraient deux conférences internationales, ainsi que des services consultatifs fournis aux États membres dans le domaine des politiques d'innovation:

a) Contribution à la Conférence internationale sur la promotion de l'éco-innovation: Politiques et perspectives, qui a eu lieu à Tel-Aviv (Israël) du 11 au 13 juillet 2011 (ECE/CECI/CONF.10/2);

b) Contribution à la Conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et la création d'entreprises innovantes, qui a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan) les 24 et 25 novembre 2011 (ECE/CECI/CONF.13/2);

c) Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes (ECE/CECI/2011/3);

d) Présentation de la version russe de l'étude de la performance en matière d'innovation du Bélarus (ECE/CECI/11) à Minsk le 25 octobre 2011;

e) Étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan (ECE/CECI/14), qui a été examinée par le Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) à sa sixième session et présentée à la cinquième réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité; et

f) Contribution à l'examen du projet de stratégie en matière d'innovation de la République de Moldova, qui s'est tenu à Chisinau le 27 octobre 2011.

14. L'Équipe a été informée des derniers faits nouveaux importants relatifs à l'examen 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005, notamment des modalités de l'examen telles qu'arrêtées par le Comité exécutif. Le secrétariat a présenté le document ECE/CECI/ICP/2012/3 qui contenait une synthèse des travaux effectués sur les politiques d'innovation et de compétitivité depuis la réforme de la CEE en 2005. Il a été noté que l'Équipe s'était de plus en plus investie dans des activités de consultation et des activités de

renforcement des capacités qui avaient été rendues possibles grâce au succès grandissant de la collecte de fonds extrabudgétaires.

15. La Présidente de la réunion s'est déclarée satisfaite des résultats obtenus, ainsi que des travaux effectués, estimant que l'Équipe avait répondu efficacement aux besoins des pays en transition, conformément à son mandat. L'Équipe faisait une œuvre utile et ses recommandations en matière de politiques, ses conseils et ses activités étaient très précieux aux États membres.

V. Plan d'activité pour 2012-2013 (point 4 de l'ordre du jour)

16. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe de l'examen en cours des activités de la CEE et de ses implications potentielles pour les futurs travaux de l'Équipe. Il a également rendu compte aux membres de l'Équipe des résultats pertinents de la sixième session du CECI, notamment l'adoption du programme de travail du CECI pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/5).

17. À sa sixième session, le Comité a noté avec satisfaction les travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et ses autres équipes de spécialistes. Il a également pris note de la position du Comité exécutif, à savoir que «... les organes subsidiaires qui existent doivent continuer de fonctionner jusqu'à la fin du processus d'examen et il n'est pas nécessaire que la prolongation de leur mandat soit approuvée par le Comité exécutif» (document informel n° 2011/21 du Comité exécutif).

18. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/5) à sa sixième session. Conformément aux recommandations du Comité exécutif, il a appliqué, pour ce programme, un nouveau modèle de présentation, les activités étant regroupées en modules, avec indication des réalisations escomptées. Quatre domaines thématiques (politiques d'innovation et de compétitivité, entrepreneuriat et développement des entreprises, financement du développement de l'innovation, et la propriété intellectuelle pour un développement fondé sur le savoir) ont été intégrés dans un large module intitulé «Promotion de l'innovation et développement fondé sur le savoir».

19. Conformément aux modalités de l'examen 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005, les programmes de travail du CECI et des autres comités sectoriels de la CEE seraient soumis au Comité exécutif pour approbation au dernier trimestre de 2012.

20. La Présidente a invité les membres de l'Équipe à commenter la note rédigée par le secrétariat. Les membres de l'Équipe se sont déclarés satisfaits des explications fournies.

21. L'Équipe a examiné le plan d'activité envisagé pour 2012 conformément au programme de travail du Comité, tel que celui-ci l'avait approuvé à sa sixième session.

22. Conformément à ce programme de travail, l'Équipe devrait contribuer à des activités à caractère directif portant sur le thème commun «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle», qui enrichiraient les publications et les matériels d'information. Les sujets proposés portaient notamment sur les aspects territoriaux de l'innovation, qui étaient le thème de l'un des débats de fond à la cinquième réunion de l'Équipe de spécialistes, et sur l'innovation dans le secteur public.

23. La réalisation d'études nationales de performance en matière d'innovation, sous réserve que les pays intéressés en fassent la demande et que les ressources nécessaires soient disponibles, était devenue une composante importante de l'activité de l'Équipe, en coopération avec d'autres équipes de spécialistes du Comité et des réseaux d'experts dans d'autres domaines thématiques.

24. Le Gouvernement ukrainien s'était dit intéressé par la réalisation d'une étude de performance en matière d'innovation en 2012. À la sixième session du Comité, les délégations azerbaïdjanaise et moldave avaient également invité le secrétariat à envisager de réaliser une étude de performance en matière d'innovation pour leur pays.

25. Le secrétariat a informé l'Équipe que les travaux préparatoires pour la réalisation de l'étude de performance en matière d'innovation de l'Ukraine avaient déjà débuté, en coopération étroite avec les autorités ukrainiennes et avec le principal partenaire de ce projet consultatif fondé sur la participation, le Comité national ukrainien de la science, de l'innovation et de l'informatisation.

26. L'Équipe devrait également apporter sa contribution aux activités de suivi concernant les études de performance en matière d'innovation du Bélarus et du Kazakhstan. Le secrétariat a informé l'Équipe qu'un mémorandum d'accord avait été conclu avec le Comité national de la science et de la technologie de la République du Bélarus concernant ces activités. Le représentant de l'Ukraine a demandé au secrétariat de planifier des activités conjointes pour donner effet aux recommandations de l'étude de performance en matière d'innovation concernant l'Ukraine, une fois celle-ci achevée, afin que le pays puisse s'employer activement à améliorer sa performance en matière d'innovation.

27. Le secrétariat a également informé l'Équipe du projet au titre du Compte des Nations Unies pour le développement intitulé «Renforcer la capacité des pays relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) d'adopter et d'appliquer des technologies vertes novatrices permettant l'adaptation aux changements climatiques». L'objectif de ce projet était de renforcer la capacité des pays membres du SPECA à adopter et à appliquer des technologies vertes novatrices permettant l'adaptation aux changements climatiques et une croissance durable fondée sur le savoir. La mise en œuvre de ce projet devrait débuter au dernier trimestre 2012 et se conclure fin 2013.

28. L'Équipe devait également apporter son concours à diverses initiatives visant à améliorer la communication et la sensibilisation, notamment:

a) Des notes d'orientation (en format électronique) concernant certains sujets liés à l'économie fondée sur le savoir, en s'inspirant des résultats des réunions; et

b) Un bulletin d'information périodique sur les questions liées à l'innovation, présentant les activités relevant du sous-programme et dans lequel des contributions externes pourraient être publiées.

29. La première d'une série de notes d'orientation publiées sous le titre «Knowledge-based Development Policy Dispatches» (Notes d'orientation sur le développement fondé sur le savoir) a été présentée à l'Équipe. Cette note s'inspirait du document présenté à la sixième session du Comité intitulé «Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes» (ECE/CECI/2011/3).

30. L'Équipe devrait également apporter sa contribution à des conférences et ateliers sous-régionaux intégrés, intersectoriels ou thématiques sur le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et sur les mesures visant à promouvoir le développement innovant fondé sur le savoir, sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles.

31. La Présidente a encouragé les membres de l'Équipe à participer à ces manifestations et a remercié le secrétariat pour la très grande qualité des documents produits.

VII. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

32. L'Équipe est convenue, à titre provisoire, de tenir sa réunion suivante les 9 et 10 mai 2013, dans l'attente d'une décision au sujet de la fréquence des réunions de l'Équipe et de son mandat et de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

33. Il a été décidé que le secrétariat établirait le rapport de la réunion dans un délai de dix jours après la fin de celle-ci et que ce rapport serait examiné et adopté par les membres du Bureau au nom de l'Équipe. Il serait ensuite distribué à tous les membres de l'Équipe.
